

COMMUNE DE CHAMPAGNE

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 6 septembre 2021 à 19h00

Le Conseil Municipal s'est réuni le 6 septembre 2021 sous la présidence de monsieur Philippe Delaplacette, Maire.

Secrétaire de séance : Stéphanie Benoit

Pouvoir : Norbert Moulin à Yohan Perrin et Stéphanie Remillier à Sylvie Sonnier.

Après approbation du compte-rendu de la séance précédente, l'ordre du jour est abordé.

1 – Droits de préemption

Vente d'une maison appartenant aux conjoints Manzagol au profit de Monsieur et Madame Brossard Donivan, située rue de la Sourde, pour un montant de 170 000 €.

Vente d'une maison appartenant à Madame Roux Elisabeth au profit de Monsieur Delaplacette Thomas, située rue du port, pour un montant de 105 000 €.

Le conseil ne souhaite pas préempter sur l'ensemble des droits de préemption.

2 – Projet « Marguerite »

Présentation d'un projet de visite guidée comptée sur la commune dans le cadre de l'inauguration de la nouvelle bibliothèque.

Marguerite et Narcisse proposent une visite créée sur mesure. Ils mettent en scène une déambulation en s'inspirant des anecdotes et autres légendes de la commune apprises lors de rencontres avec les habitants.

8 visites sont comprises, 1 offerte aux champenois lors de l'inauguration, 2 pour les élèves de l'école publique dans le cadre d'un projet en commun avec les scolaires. 5 visites seraient proposées au public en partenariat avec l'office du tourisme.

Le devis s'élève à 8 995.56 € TTC. L'équipe de la bibliothèque est en contact avec le département de l'Ardèche et la communauté de communes Porte de DrômArdèche afin de trouver des financements.

3 – Point sur le projet « Fibre optique »

Une campagne de faisabilité pour le passage de la fibre est en cours sur la commune par la société Axione et ce jusqu'à la fin du mois de décembre 2021.

Les travaux devront démarrer au mois de janvier 2022.

Une réunion publique pour présenter les offres des opérateurs sera mise en place dans le courant de l'année 2022. L'information sera communiquée sur la page facebook et le site internet de la commune.

2 permanences seront mises en place les 27/10 et 6/11 en mairie de Champagne afin de répondre aux questions des administrés.

4 – Point sur le projet « Mutualisation des équipements sportifs »

Une proposition de signature de l'avenant est faite au Conseil municipal.

Suite à l'erreur de la commune d'Andance sur les chiffres communiqués concernant les dépenses engendrés par l'entretien du gymnase, le tableau de répartition a dû être modifié pour la commune d'Andance.

Cet avenant est signé et envoyé en mairie d'Andance qui régie le projet.

5 – Demandes de subventions « étude zone agricole spécifique »

La commune de Champagne a le projet de créer une zone agricole spécifique qui serait dédiée à l'activité agricole et regrouperait sur un même espace des bâtiments agricoles affectés à des services et/ou des fonctions mutualisés pour la profession, tout en excluant tout bâtiment d'habitation.

Cette zone agricole spécifique permettrait ainsi aux exploitants d'accéder à des bâtiments agricoles et de bénéficier de fonction mutualisées, tout en facilitant la transmission future de leurs exploitations du fait de la vocation agricole pérenne de la zone.

L'activité de ce « village agricole » serait centrée sur la pluriactivité dominante locale, à savoir l'arboriculture, la viticulture, la maraîchage et cultures céréalières.

La commune de Champagne souhaite donc réaliser une étude sur la définition et la faisabilité de cette zone agricole spécifique et a donc lancé une consultation afin de confier cette étude à un chef de projet ou un bureau d'études.

Cette étude pourrait se dérouler en 3 phases :

- étude de pré-faisabilité : prise en compte de la situation actuelle, rencontre des parties prenantes, analyse et état des lieux, montage de l'étude faisabilité (budget, partenaires ...)
- étude de faisabilité : enquête exhaustive, analyse de la plausibilité technique, économique, juridique, sociale, environnementale, conception du plan d'action et du cahier des charges, recherche de financements, choix des prestataires et répartition des tâches
- exécution : suivi, pilotage, supervision de la réalisation

L'étude de pré-faisabilité a été estimée à **20 000 € HT**.

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche ainsi qu'une aide auprès de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et charge ce dernier de déposer les dossiers de demande de subvention auprès du Conseil Départemental et de la Préfecture de l'Ardèche.

6 – Désignation du délégué auprès du SDEA

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal que la commune est adhérente au Syndicat de Développement d'Équipement et d'Aménagement (SDEA). Le mandat du délégué de la commune ayant expiré avec celui du Conseil Municipal, il demande aux conseillers de désigner un délégué à ce groupement intercommunal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne le délégué suivant auprès du SDEA : **M DELAPLACETTE Philippe.**

7 – Virement de crédits

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2020 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits pour un montant de 5 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le virement de crédits proposé.

4 – Informations diverses

* Courrier de remerciement des Pères pour le mot adressé à l'Abbaye lors du décès du Père Olivier Marie Regnault de Prêmesnil.

* Avis de naissance

Bienvenue à :

- Nathaël Paquet au foyer de Dorian Paquet et Alexie Favrel
- Dayann Inthiphab au foyer de Billy Inthiphab et Solina Sophabmixay
- Hugo Labouri au foyer de Clément Labouri et Julia Chomat.

* Lecture est faite par Monsieur le Maire du courrier de remerciement de l'association Sainte Monique suite au versement de la subvention annuelle.

* Une communication du syndicat des 3 rivières est lue relative à l'utilisation des lingettes.

La séance est levée à 20h30.